



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 8 décembre 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 décembre 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme GARBAY (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

**Étaient excusés :** M. GOSSELIN (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme GARBAY), HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance F**

**Délibération n°6**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet :** Commune de TARTAS – Groupe scolaire St JOSEPH de TARTAS – participation « Plan numérique »

Comme vous le savez lors du vote du budget 2021, la commune a délibéré pour le « Plan numérique » destiné aux écoles dans le cadre d'équipements matériels et logiciels informatiques. A ce titre le groupe scolaire St Joseph, peut bénéficier de ce plan notamment dans le cadre de la mutualisation des commandes.

Les services de la commune ont déposé auprès des services de l'Education Nationale, les demandes de matériels et logiciels ; au cas particulier du groupe scolaire St Joseph (groupe scolaire privé) la commune a fait profiter le groupe scolaire du groupement de commande.

Ces dépenses relevant de l'investissement, il convient que la commune qui a fait l'avance de la dépense, se fasse rembourser par le groupe scolaire St Joseph. Le montant estimé à titrer sur le budget principal de la commune auprès du groupe scolaire St Joseph s'élève à un peu moins de 5 000 €. (4 700 €).

Il est proposé à notre assemblée :

- De donner un avis favorable au recouvrement du montant estimé auprès du groupe scolaire St Joseph.
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce remboursement

**Après en avoir délibéré**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au recouvrement du montant estimé comme indiqué ci-dessus auprès du groupe scolaire St Joseph.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce remboursement

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES